

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

**Séance du 19 mars 2015**

<b>N° 2015- 010</b>	<b>Budget Primitif 2015</b>
---------------------	-----------------------------

L'an deux mille quinze, le 19 mars à 10h30, les membres du Conseil métropolitain, légalement convoqués, se sont réunis à la Cité du Design à Saint-Etienne, sous la présidence de Monsieur Gérard Collomb, Président.

EPCI MEMBRE DU PÔLE	DELEGUE(E)	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	POUVOIR	EPCI MEMBRE DU PÔLE	DELEGUE(E)	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	POUVOIR
CAPI	ARNOLD Annick	X				CAPI	GRIOTIER Jean-Bernard	X			
SEM	ARTIGUES Gilles		X		<i>G Perdriau</i>	CAPI	GRISOLLET Joël	X			
Grand Lyon	BARRET Guy	X				Grand Lyon	GRIVEL Marc			X	
Grand Lyon	BEAUTEMPS Joëlle			X		SEM	GUYOT Rémy	X			
Grand Lyon	BERAT Pierre		X		<i>Guy Barret</i>	Grand Lyon	HAVARD Michel	X			
CAPI	BERENGUER Claude	X				Grand Lyon	JACQUET Roland			X	
SEM	BERLIVET Eric	X				Grand Lyon	JANNOT Brigitte		X		<i>M Picot</i>
Grand Lyon	BRET Jean-Paul		X		<i>GL Devinaz</i>	SEM	KARULAK Robert	X			
Grand Lyon	BRUMM Richard		X		<i>G Collomb</i>	Grand Lyon	KEPENKIAN Georges		X		<i>JY Secheresse</i>
CAPI	BULLIOD Hélène	X				Grand Lyon	KIMELFELD David	X			
Grand Lyon	CALVEL Jean-Pierre		X		<i>E Desbos</i>	ViennAgglo	KOVACS Thierry	X			
ViennAgglo	CEDRIN Michèle	X				SEM	LAGET Bernard		X		<i>H Reynaud</i>
Grand Lyon	CELLE Paul	X				ViennAgglo	LAIGNEL Sylvain	X			
ViennAgglo	CHAUMARTIN Pascal		X		<i>M Cedrin</i>	Grand Lyon	LAVACHE Gilles			X	
CAPI	CHRIQUI Vincent			X		ViennAgglo	MOREL Marielle		X		<i>S Laignel</i>
Grand Lyon	COLLOMB Gérard	X				CAPI	NICOLE-WILLIAMS Patrick	X			
ViennAgglo	CURTAUD Jean-Yves	X				CAPI	PAPADOPULO Jean	X			
ViennAgglo	CURTAUD Patrick		X		<i>JY Curtaud</i>	ViennAgglo	PARAIRE Daniel	X			
Grand Lyon	DA PASSANO Jean-Luc	X				SEM	PARTRAT Daniel	X			
Grand Lyon	DESBOS Eric	X				Grand Lyon	PASSI Martial		X		<i>G Vesco</i>
Grand Lyon	DEVINAZ Gilbert-Luc	X				SEM	PERDRIAU Gaël	X			
Grand Lyon	DOGNIN-SAUZE Karine		X		<i>D Kimelfeld</i>	Grand Lyon	PICOT Myriam	X			
ViennAgglo	FAITA Martine		X		<i>D Paraire</i>	SEM	REYNAUD Hervé	X			
SEM	FAYOLLE Sylvie	X				Grand Lyon	SECHERESSE Jean-Yves	X			
Grand Lyon	FENECH Georges			X		SEM	THIZY Gilles	X			
CAPI	FEYSSAGUET Raymond		X		<i>P. Nicole Williams</i>	Grand Lyon	VERON Patrick		X		<i>Claude Vial</i>
SEM	FLACHAT Jean-Claude	X				Grand Lyon	VESCO Gilles	X			
SEM	FRANCOIS Luc	X				Grand Lyon	VIAL Claude	X			
Grand Lyon	FRIER Nathalie			X		Grand Lyon	VULLIEN Michèle	X			
SEM	GOUJON Roland	X				SEM	ZIEGLER Georges	X			

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 60**

**Date de convocation du Conseil : 12/03/2015**

**Secrétaire élu : Sylvie Fayolle**

**Compte-rendu affiché le :**

## **DELIBERATION N° 2015-010 – Budget Primitif 2015**

### Présentation générale des grands équilibres du budget 2015

**Le projet de Budget Primitif 2015**, qui vous est proposé se compose de :

- La section de fonctionnement qui représente 1 908 861, 26 €,
- La section d'investissement qui s'élève à 44 578,61 €

#### 1) **Présentation synthétique du budget primitif 2015**

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Charges de personnel	355 000,00 €	Participation Communauté urbaine de Lyon	687 848,00 €
Mises à disposition de services	260 000,00 €	Participation Communauté d'agglomération Saint Etienne Métropole	332 848,00 €
Frais généraux	195 000,00 €	Participation Communauté d'agglomération Porte de l'Isère	199 652,00 €
Plan d'actions métropolitaines	815 000,00 €	Participation Communauté d'agglomération du Pays Viennois	199 652,00 €
Provisions pour année n+1	146 396,97 €	Contribution frais mutualisation SMT AML	47 000,00 €
Dépenses imprévues	115 264,29 €	Subvention FNADT	25 000,00 €
		Autres recettes	2 500,00 €
Dotations aux amortissements	22 200,00 €	Résultat de fonctionnement reporté (002)	414 361,26 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 908 861,26 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 908 861,26 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
		Résultat d'investissement reporté (001)	22 378,61 €
Concessions et droits similaires	17 210,00 €		
Matériel de bureau et informatique	27 378,61 €	Amortissements	22 200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>44 578,61 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>44 578,61 €</b>

### **Section de fonctionnement :**

Les « charges de personnel » : **355 000 €** correspondant au personnel nécessaire pour assurer les missions du Pôle (cinq agents à temps plein).

Les frais de secrétariat sont mutualisés avec le Syndicat Mixte des Transports de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise (SMT AML) à hauteur de 0,5 ETP.

Les mises à disposition de services : **260 000 €** pour les remboursements aux agglomérations membres des services mis à disposition du Pôle.

Les « frais généraux » : **195 000 €** correspondant aux frais de location et d'entretien de matériel, de fournitures administratives, de carburant, des loyers et des charges locatives, des primes d'assurance, de la documentation, des frais de communication, de colloques, des dépenses de télécommunication, d'affranchissement et de reprographie, des honoraires de conseil et experts...

Une partie de ces frais de fonctionnement sont mutualisés avec le SMT AML.

Le plan d'actions métropolitaines : **815 000 €** pour la réalisation du programme d'actions constitué des opérations listées dans le tableau figurant ci-après correspondant aux missions inscrites dans les statuts et dans la feuille de route validée par le conseil le 5 février 2015.

### **Section d'investissement :**

Opération 10 « Acquisition de matériel » **44 578.61 €** pour l'achat d'ordinateurs, de licences et le développement du site internet.

## **2) Détail des recettes proposées au budget primitif 2015**

### **Section de fonctionnement :**

Au chapitre 74 : « Dotations et participations » : **1 420 000 €**, il s'agit d'enregistrer les contributions aux dépenses du Pôle Métropolitain qui sont réparties entre ses membres conformément à l'article 14 de ses statuts :

- **Part fixe** correspondant aux dépenses de structure et de fonctionnement courant, selon la répartition suivante :

<b>Membres du pôle métropolitain</b>	<b>Part correspondant à la prise en charge des dépenses de structure et de fonctionnement courant</b>
Communauté urbaine de Lyon	<b>48,44%</b>
Communauté d'agglomération Saint Etienne Métropole	<b>23,44%</b>
Communauté d'agglomération Porte de l'Isère	<b>14,06%</b>
Communauté d'agglomération du Pays Viennois	<b>14,06%</b>
<b>Total :</b>	<b>100,00%</b>

Ces dépenses comprennent, notamment : charges de personnel, services extérieurs, autres charges de gestion courante et assimilés, communication institutionnelle du Pôle Métropolitain, études préalables ou de faisabilité, missions d'ingénierie métropolitaine.

- **Part variable** dont le montant et la répartition entre l'ensemble des membres sont votés en fonction des projets à réaliser dans le cadre de l'année budgétaire et de leur intérêt métropolitain. **Cette année la part variable n'est pas activée.**

La contribution aux frais de mutualisation versé par le SMT AML est estimée à **47 000,00€** comprenant les frais généraux et les salaires des agents de la cellule administrative mis à disposition.

La subvention de 25 000 euros correspond à une subvention du Fonds National Aménagement et développement du territoire versée au titre des études juridiques nécessaires pour la transformation du Pôle en syndicat mixte à la carte pour assurer la gouvernance de la Plaine Saint Exupéry.

En application de ces critères, la ventilation du projet de budget 2015 est la suivante :

	2015	Commentaires
<b>FONCTIONNEMENT - Frais de structure et de fonctionnement courant</b>		
Charges à caractère général	190 000,00 €	
Charges de personnel	355 000,00 €	
Mises à disposition de services	260 000,00 €	
Autres charges de gestion courante	5 000,00 €	
<b>Sous total</b>	<b>810 000,00 €</b>	<b>a</b>
<b>FONCTIONNEMENT - Virement à la section d'investissement</b>		
Dotation aux amortissements	22 200 €	
Sous total	<b>22 200,00 €</b>	<b>b</b>
<b>Total frais de fonctionnement</b>	<b>832 200,00 €</b>	
<b>Contribution mutualisation SMT AML</b>	<b>-47 000,00 €</b>	
<b>Total frais de fonctionnement de la structure à répartir</b>	<b>785 200,50 €</b>	
<b>PROGRAMME D' ACTIONS 2014</b>		
<b>Instances de concertation</b>		
Conférence métropolitaine des Conseils de développement	10 000,00 €	Animation et valorisation des travaux de la CMCDD
Conférence économique métropolitaine	5 000,00 €	Préparation et animation de la CEM
Assemblée générale des Maires	5 000,00 €	Préparation et animation de l'AG annuelle
<b>Développement économique, innovation, enseignement et recherche</b>		
Promotion lors de grands événements de portée nationale ou internationale de l'offre territoriale métropolitaine d'accueil des entreprises	170 000,00 €	Salon SIMI 2015
Création, animation et promotion des dispositifs métropolitains d'accompagnement des entreprises à fort potentiel	30 000,00 €	Animation du dispositif Pépites
Appui à la structuration, l'animation et la promotion des domaines économiques déclarés d'intérêt métropolitain	120 000,00 €	Robotique : 65 000 Design : 30 000 Innovations constructives : 25 000
<b>Aménagement et planification</b>		Le programme partenarial avec les agences d'urbanisme constitue une contribution importante aux plans d'actions de ce domaine
Mise en cohérence des politiques d'aménagement et de développement durable, définition d'orientations communes sur ces dossiers de niveau métropolitain	5 000,00 €	Mise en cohérence des SCOT, production avis commun, séminaire et visites terrain
Définition d'orientations et d'actions communes pour la valorisation des espaces naturels et agricoles périurbains	60 000,00 €	Projet Festitabl' Séminaire restauration collective
Pilotage de l'aménagement de la Voie Verte et des Confluences	5 000,00 €	Production du référentiel aménagement et signalétique
<b>Déplacements et mobilité</b>		Le SMT AML assure en grande partie la suite des actions engagées par le Pôle

Participation à la définition d'une stratégie métropolitaine de déplacements	0,00 €	Financé par le SMT AML
Participation à la définition d'une stratégie de tarification multimodale zonale	0,00 €	Financé par le SMT AML
Op. 19 – Définition d'une stratégie de développement des parcs-relais et de mise en cohérence des systèmes de covoiturage	5 000,00 €	Stratégie communication et marketing, élaboration de documents d'infos sur le co-voiturage
<b>Culture</b>		
Op. 20 – Mise en cohérence et valorisation des politiques touristiques, définition d'actions touristiques d'intérêt métropolitain	30 000,00 €	Mise en place des CityCard dans les territoires
Op. 21 – Soutien aux actions d'intérêt métropolitain favorisant le sentiment d'appartenance à l'échelle du Pôle	50 000,00 €	Journées européennes du patrimoine : édition et diffusion du guide
Op. 22 – Favoriser la diffusion, à l'échelle du pôle, des événements culturels d'intérêt métropolitain de notoriété nationale ou internationale	50 000,00 €	Valorisation des résonances, soutien au JazzDay
<b>Ingénierie Métropolitaine</b>		
Participation aux agences d'urbanisme	270 000,00 €	
<b>Sous total</b>	<b>815 000,00 €</b>	<b>c</b>
<b>Déduction excédent 2014</b>	<b>-414 361,26 €</b>	
<b>Programme d'actions 2014 à répartir</b>	<b>400 638,50 €</b>	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2015</b>	<b>1 908 821,26 €</b>	

Il est proposé d'appliquer au programme d'actions la clef de répartition fixe correspondant aux frais de structure et de répartir ainsi les 400 638,50 € restant à financer pour 2015.

Les contributions 2015 de chacun des membres fondateurs, seraient les suivantes :

	Clef de répartition	Fonctionnement Frais de structure	Programme d'actions 2014	TOTAL
Communauté Urbaine de Lyon	48,44%	493 778,71 €	194 069,29 €	687 848,00 €
Communauté d'agglomération Saint-Etienne Métropole	23,44%	238 938,33 €	93 909,67 €	332 848,00 €
Communauté d'agglomération Porte de l'Isère	14,06%	143 322,23 €	56 329,77 €	199 652,00 €
Communauté d'agglomération du Pays viennois	14,06%	143 322,23 €	56 329,77 €	199 652,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>1 019 361,50 €</b>	<b>400 638,50 €</b>	<b>1 420 000,00 €</b>

La section d'investissement est financée par l'autofinancement (22 200 €) et l'excédent de fonctionnement affecté (22 378,61 €).

A l'unanimité

#### DELIBERE

**Approuve** le budget principal primitif 2015 du Pôle Métropolitain arrêté en dépenses et en recettes à la somme de 1 908 861, 26 € en fonctionnement et 44 578,61 € en investissement.

**Confirme** que le budget principal est voté conformément à la nomenclature M14 par nature et fait l'objet d'une présentation croisée par fonction. Les chapitres sont constitués de comptes à deux chiffres, à l'exception des charges à caractère général, des dépenses de personnel, des atténuations de charges et de produits, des mouvements d'ordre, qui sont des chapitres globalisés et des chapitres particuliers que sont les comptes de tiers.

**Dit que** les crédits sont exécutoires par le comptable du Trésor Public dans leur montant au niveau du chapitre en fonctionnement et de l'opération en investissement.

**Décide** de la mise en recouvrement pour 2015, d'un produit de 1 420 000,00 € au titre des contributions des membres du Pôle Métropolitain réparties comme suit :

EPCI membres du pôle	Montant contributions 2014
Communauté Urbaine de Lyon	687 848,00 €
Communauté d'agglomération Saint-Etienne Métropole	332 848,00 €
Communauté d'agglomération Porte de l'Isère	199 652,00 €
Communauté d'agglomération du Pays Viennois	199 652,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 420 000 €</b>

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.*

Certifié exact et pour extrait conforme,  
Le Président,

Acte rendu exécutoire après

- publication du :
- notification du (*le cas échéant*) :
- transmission au Représentant de l'Etat le :

Gérard COLLOMB